

Toute inscription aux épreuves du **Salomon EcoTrail Paris – Printemps 2027** implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

SOMMAIRE

Art. 1	Épreuves	2
Art. 2	Participation	2
Art. 3	Épreuves en semi auto-suffisance / auto-suffisance	3
Art. 4	Conditions d'inscription	3
Art. 5	Acceptation du règlement et de l'éthique	3
Art. 6	Nombre maximum de participants par épreuve	4
Art. 7	Inscription	4
Art. 8	Garantie et conditions d'annulation / de remboursement	6
Art. 9	Équipement pour les épreuves	8
Art. 10	Dossards	9
Art. 11	Transport vers la zone de départ	9
Art. 12	Chronométrage, puces et balises de géolocalisation	9
Art. 13	Sacs participants pour l'arrivée	10
Art. 14	Sécurité et assistance médicale	10
Art. 15	Soins coureurs	10
Art. 16	Postes de contrôle et zones de ravitaillement	11
Art. 17	Temps maximum autorisé	11
Art. 18	Abandon et rapatriement	11
Art. 19	Pénalisation et disqualification	12
Art. 20	Réclamations	13
Art. 21	Contrôle anti-dopage	13
Art. 22	Jury d'épreuve	13
Art. 23	Modifications du parcours ou des barrières horaires – Annulation	14
Art. 24	Assurance	14
Art. 25	Carnet de route	14
Art. 26	Classements et récompenses	14
Art. 27	Prises de vues aériennes	15
Art. 28	Droits à l'image	15
Art. 29	Droit de rétractation	15
Art. 30	Protection des données personnelles	15

1 ÉPREUVES

L'édition 2027 se tiendra les vendredi 20 et samedi 21 mars 2027 avec des épreuves chronométrées de trail, empruntant en grande partie des sentiers non bitumés. La distance des 7 épreuves varie de 10 km à 120 km. Elles se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité, couplées à des barrières horaires strictes.

	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km
Date	Sam 20 mars	Sam 20 mars	Sam 20 mars	Dim 21 mars	Sam 20 mars	Dim 21 mars	Dim 21 mars
Heure de départ *	De 9h00 à 9h20 (par vagues)	De 10h30 à 10h55 (par vagues)	De 10h00 à 10h15 (par vagues)	De 10h00 à 10h15 (par vagues)	De 8h30 à 9h00 (par vagues)	De 8h30 à 9h00 (par vagues)	De 10h30 à 10h45 (par vagues)
% sentiers non bitumés	88 %	92 %	85 %	95 %	82 %	90 %	92 %
Dénivelé positif	1 850 m D+	1 300 m D+	800 m D+	850 m D+	400 m D+	550 m D+	170 m D+
Lieu de départ	Château de Rambouillet (78)	Colline d'Elancourt (78)	Domaine du Château de Versailles (78)	Domaine National de St-Cloud (92)	Terrasse de l'Observatoire de Paris-PSL à Meudon (92)	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)
Lieu d'arrivée	Pont d'Iéna (75)	1er étage tour Eiffel (75)	Pont d'Iéna (75)	Terrasse de l'Observatoire de Paris-PSL à Meudon (92)	Pont d'Iéna (75)	Terrasse de l'Observatoire de Paris-PSL à Meudon (92)	Domaine National de St-Cloud (92)

* Les heures et lieux de départ et d'arrivée sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par l'Organisateur.

2 PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non, dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie :

	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km
Né(e) avant le	31 déc. 2007	31 déc. 2007	31 déc. 2007	31 déc. 2007	31 déc. 2007	31 déc. 2007	31 déc. 2011
Catégorie	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Cadets à vétérans

3 ÉPREUVES EN SEMI AUTO-SUFFISANCE / AUTO-SUFFISANCE

Le principe d'épreuve individuelle en semi auto-suffisance est la règle retenue pour les épreuves allant de 20 km à 120 km. Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Seule l'eau (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.

Le principe d'épreuve individuelle en auto-suffisance est la règle retenue pour le **Trail 10km**.

Chaque participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet.

Tous soins médicaux ou paramédicaux non encadrés par l'Organisation sont strictement interdits. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit sur l'épreuve.

4 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions météorologiques peuvent être difficiles (nuit, chaleur, orage). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables. Il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum :

- **Trail 120km** : un trail de 80km
- **Trail 80km** : un trail de 45km
- **Trail 45km** : un trail de 30km
- **Trail 35km** : un trail de 30km
- **Trail 30km** : une course à pied de 15 km
- **Trail 20km** : aucun prérequis spécifique – débutants bienvenus
- **Trail 10km** : aucun prérequis spécifique – débutants bienvenus

Chaque participant s'engage à vérifier que son état de santé et son niveau de préparation physique sont compatibles avec l'épreuve choisie. L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'un accident ou d'une défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

5 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE

La participation aux épreuves entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de l'événement. L'Organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le règlement à tout moment ; toute modification entre en vigueur dès sa publication sur le site officiel de l'événement ou sa notification par tout autre moyen.

Il est formellement interdit de jeter quoi que ce soit sur les parcours. Tout participant pris en train de jeter sciemment ses déchets sera immédiatement disqualifié. Des poubelles sont disposées en

grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets.

Tout inscrit s'engage à emprunter dans son intégralité les chemins balisés par l'organisation sans couper. Couper un sentier provoque une érosion irréversible du site. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification.

Par son inscription, chaque participant accepte expressément la charte éthique ci-dessous :

- Respecter la nature
 - Privilégier les transports doux (transports en commun, vélo, covoiturage...)
 - Éviter le gaspillage, le suremballage, la surconsommation
 - Ne rien jeter au sol ; respecter la faune et la flore
 - Respecter scrupuleusement le tri des déchets
 - Utiliser les toilettes à disposition
 - Réduire son impact sur l'environnement à travers des gestes simples et concrets du quotidien
 - Sensibiliser les autres participants et son entourage aux éco-gestes
- Respecter les personnes
 - Ne pas gêner les participants
 - Ne pas aider à tricher, ni avant, ni pendant, ni après l'épreuve
 - Respecter autrui : participants, bénévoles, spectateurs et accompagnateurs
 - Contribuer à faire du Salomon EcoTrail Paris un moment festif
 - Explorer ses limites dans le respect de soi-même – devise de Pierre de Coubertin : « l'essentiel n'est pas de gagner mais de participer »
- Respecter les valeurs de solidarité
 - Venir en aide à toute personne en situation dangereuse ou en difficulté
 - Encourager l'ensemble des participants
 - Soutenir, autant que possible, par sa présence et/ou ses dons, les associations soutenues par Les Trailers de Paris

6 NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS PAR ÉPREUVE

	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km
Nb maximum de partants	2 500	3 000	2 000	2 000	3 500	3 500	2 500

7 INSCRIPTION

7.1 Droits d'engagement

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site officiel de l'événement :

<https://www.ecotrailparis.com/>

Les montants indiqués en ligne sont TTC et hors frais de plateforme. Les droits d'inscription incluent une adhésion événementielle de 11 € à l'association Les Trailers de Paris, valable uniquement pour la durée de l'événement. Les paiements se font en ligne via une plateforme bancaire sécurisée.

Tarifs d'inscription :

Tranche	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km
Tranche 1 * Quantité limitée	170€	115€	82€	67€	62€	47€	34€
Tranche 2 * Quantité limitée	185€	125€	88€	72€	67€	52€	37€
Tranche 3	205€	145€	100€	80€	74€	58€	42€
Frais de plateforme	0,4 € par inscription (identique pour toutes les épreuves) + 5% du montant de la transaction						

* Dans la limite des dossards disponibles à ce tarif.

Réduction licenciés FFA – Trail 80km : une réduction de 8 € est appliquée sur le **Trail 80km**, quel que soit le tarif (T1, T2 ou T3), pour tout participant titulaire d'une licence FFA valide. Tarifs réduits : T1 = 107 € • T2 = 117 € • T3 = 137 €.

Inscriptions closes au plus tard le 15 mars 2027 (sous réserve de disponibilité restante des dossards).

7.2 Pass de Prévention Santé (PPS) & Licences

Depuis le 1er janvier 2025, la FFA a mis en place le Pass de Prévention Santé (PPS) en remplacement du certificat médical pour les participants adultes non licenciés. Ce pass est désormais payant pour les non-licenciés (tarif fixé par la FFA). Il est valable 12 mois à compter de sa délivrance. Vous devrez vous connecter à la plateforme dédiée : pps.athle.fr

Un numéro de pass vous sera attribué, à indiquer obligatoirement sur votre tableau de bord participant pour finaliser votre inscription. Les licenciés FFA en catégories « Athlé Compétition », « Athlé Loisir Running » et « Athlé Entreprise » sont exonérés du PPS.

Synthèse pour les personnes majeures à la date de l'événement :

Situation	Documents requis
Licencié FFA « Athlé Compétition » « Athlé Loisir Running » « Athlé Entreprise »	N° de licence 2026/2027 – À renseigner sur votre espace inscription
Licencié FFA « Athlé Découverte » « Athlé Encadrement » « Athlé Loisir Santé »	N° de licence 2026/2027 + Pass de Prévention Santé (payant) – Numéro à renseigner dans votre espace inscription
Non licencié	Pass de Prévention Santé obligatoire (payant) – Numéro à renseigner dans votre espace inscription

Ces informations devront IMPÉRATIVEMENT être renseignées avant le 15 mars 2027 à 23h59.

Pour les personnes mineures à la date de l'événement : (1) une autorisation parentale signée par le représentant légal est OBLIGATOIRE (cf. formulaire d'inscription) ; (2) un questionnaire de santé spécifique est également OBLIGATOIRE – il est à compléter sur la plateforme PPS : pps.athle.fr. Ces deux documents doivent être validés avant le retrait du dossard.

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier du participant n'est pas complet.

L'Organisation se réserve le droit de refuser tout document suspecté d'être falsifié. La production d'un faux document constitue un délit : l'article 441-1 du Code pénal sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. L'invalidation d'un document ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement.

7.3 Option dossard par courrier

Pour les participants ayant souscrit à l'option « dossard par courrier » (disponible aux 2 500 premiers souscripteurs), le dossier devra être complet au 6 février 2027. À défaut, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable. Tout dossier incomplet sera rejeté.

7.4 Liste d'attente, rachat, revente et transfert de dossards

7.4.1 Liste d'attente et rachat de dossards

Dans le cas unique d'une épreuve ayant atteint son nombre maximum d'inscrits, un système officiel d'achat de dossards sera mis en place. Les modalités seront communiquées ultérieurement.

Tout rachat en dehors du système officiel est formellement interdit. Un rachat hors système officiel dégage la responsabilité de l'organisation en cas d'accident. Le cédant et le reprenneur verront leur responsabilité engagée.

7.4.2 Revente de dossards

Dans le cas unique d'une épreuve complète, toute personne inscrite pourra demander, jusqu'au 7 mars 2027 et sans justification, la mise en vente de son dossard. En cas de revente, elle sera remboursée à hauteur de 75 % du montant initial (déduction faite des frais de plateforme et des options consommées). Les modalités de mise en revente seront communiquées ultérieurement.

Toute revente en dehors du système officiel est formellement interdite. Le cédant et le reprenneur verront leur responsabilité engagée en cas d'accident.

7.4.3 Transfert de dossards

Tout transfert de dossard en dehors du système officiel est formellement interdit. Aucun transfert direct de personne à personne n'est possible. Le cédant et le reprenneur verront leur responsabilité engagée en cas d'accident.

8 GARANTIE ET CONDITIONS D'ANNULATION / DE REMBOURSEMENT

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf souscription à la garantie annulation.

Toute personne peut, au moment de son inscription, souscrire à la garantie annulation.

La garantie annulation permet le remboursement des frais engagés (déduction du montant de la garantie, des frais de plateforme et des options consommées) dans les cas suivants :

- Raison médicale (accident, maladie grave, incapacité à pratiquer la course à pied) – justificatif médical requis.
- Raison professionnelle (déplacement, mobilisation, changement d'emploi du temps) – justificatif employeur requis.
- Naissance dans les 10 jours précédant ou suivant l'événement – certificat ou justificatif médical requis.
- Décès dans la famille dans les 10 jours précédant l'événement – acte de décès requis.
- Convocation en tant que juré d'assises – convocation officielle requise.
- Annulation de l'événement pour cas de force majeure (défaut d'autorisation, incendie, inondation, catastrophe naturelle, épidémie, pandémie, attentat, guerre...).

Prix de la garantie annulation (en TTC) :

	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km
Garantie annulation	30 €	25 €	20 €	17 €	15 €	12 €	8 €

La demande de remboursement doit être formulée sur le tableau de bord participant et parvenir au plus tard dans les 5 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

Cas particulier – Grossesse : remboursement automatique sans garantie

En cas de grossesse, toute participante peut bénéficier d'un remboursement intégral (100 % du montant de l'inscription, hors frais de plateforme), sans avoir souscrit à la garantie annulation. La demande sera à formuler via le tableau de bord participant, accompagnée d'un justificatif médical attestant la grossesse, au plus tard dans les 5 jours suivant l'événement.

9 ÉQUIPEMENT POUR LES ÉPREUVES

	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km
OBLIGATOIRE – contrôles inopinés tout au long du parcours							
Réserve d'eau minimum	X (1,5 L)	X (1,5 L)	X (1 L)	X (1 L)	X (1 L)	X (0,5 L)	
Réserve alimentaire	X	X	X	X	X		
Gobelet personnel 15 cl minimum	X	X	X	X	X	X	X
Lampe frontale + piles recharge	X	X					
Brassard réfléchissant	X	X					
Couverture de survie	X	X	X	X	X	X	
Téléphone mobile* (N° sécu en répertoire, batterie chargée)	X	X	X	X	X	X	X
Pièce d'identité (physique ou digitale)	X	X	X	X	X	X	X
Moyen de paiement (CB ou 20 € espèces min.)	X	X	X	X	X	X	X
TRÈS FORTEMENT RECOMMANDÉ							
Sifflet	X	X	X	X	X	X	X
Casquette ou bandana	X	X	X	X	X	X	X
Veste imperméable (mauvais temps)	X	X	X	X	X	X	X

L'utilisation de bâtons est strictement interdite sur toutes les épreuves.

Pour votre sécurité et celle des autres participants, l'utilisation d'écouteurs est fortement déconseillée tout au long du parcours. Elle peut nuire à l'écoute de votre environnement. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

En fonction des conditions météorologiques, l'Organisation peut revoir à tout moment la liste du matériel obligatoire.

10 DOSSARDS

Chaque participant devra présenter une pièce d'identité avec photo au moment du retrait de l'enveloppe dossard. Les modalités pratiques de retrait (lieu et créneaux horaires) seront communiquées par email à l'approche de l'événement.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre, visible en permanence et en totalité pendant toute l'épreuve. Il doit toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder à l'intérieur de certaines zones du parcours (zones privées), aux navettes, bus, zones de ravitaillement, sanitaires et aires de dépôt et retrait des sacs.

11 TRANSPORT VERS LA ZONE DE DÉPART

Dans le cadre de sa politique éco-responsable, l'Organisation vous offre la possibilité de bénéficier des transports en commun (Métro, tram, RER et trains de banlieue) pour rejoindre la zone de départ. Si vous avez pris l'option « transports » lors de votre inscription, un titre de transport vous sera remis ou une réduction vous sera accordée.

L'Organisation ne dispose pas de trains dédiés aux participants. Vous utiliserez les trains existants en compagnie d'autres passagers.

Tout problème survenant lors du trajet (retard, suppression de trains, accident...) ne peut être imputé à l'Organisation et n'ouvre droit à aucun remboursement d'inscription.

12 CHRONOMÉTRAGE. PUCES ET BALISES DE GÉOLOCALISATION

Le chronométrage appliqué est le temps réel (déclenchement du chronomètre au passage sur le tapis de départ).

Le chronométrage est effectué grâce à un système de puces collées au dos du dossard. Des tapis de chronométrage sont installés sur les différents points du parcours. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé. Le participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète.

Le participant ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- Non-port de la puce
- Perte ou dégradation de la puce
- Port de la puce non conforme

Pour le suivi des participants « élites », l'Organisateur se réserve le droit de fournir une balise de géolocalisation, à porter obligatoirement durant toute la durée de l'épreuve selon les consignes de l'Organisation.

13 SACS PARTICIPANTS POUR L'ARRIVÉE

Chaque concurrent pourra amener son sac destiné aux affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilette...) dont la **capacité ne devra pas dépasser 20 litres**. L'Organisation se réserve le droit de refuser les sacs excédant 20 L. Une étiquette autocollante remise dans l'enveloppe dossard devra être collée sur le sac.

Modalités pratiques :

- Les sacs peuvent être déposés sur les zones de départ le jour de l'épreuve uniquement.
- Les sacs sont acheminés par l'organisation à proximité des zones d'arrivée correspondantes.
- Les sacs sont uniquement remis sur présentation du dossard.
- Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer d'objets de valeur.
- Tous les sacs doivent être retirés auprès de l'Organisation dans un délai maximal de 30 jours. Au-delà, le contenu sera donné à des associations caritatives.

14 SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité. Chaque participant devra se conformer à leurs consignes.

Un poste de secours est implanté à chaque ravitaillement, en liaison téléphonique avec le PC course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen les participants qu'ils jugeront en danger. Par son inscription, chaque participant autorise tout médecin à pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence, et à prescrire tout traitement rendu nécessaire par son état.

En cas de nécessité, il sera fait appel à la brigade de pompiers ou au SAMU. Les frais résultant de ces interventions exceptionnelles seront supportés par la personne secourue. Le participant devra également assurer son retour du point d'évacuation. Il pourra présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

15 SOINS COUREURS

Des kinésithérapeutes, ostéopathes et podologues seront présents sur certains ravitaillements et sur la zone d'arrivée pour apporter une aide aux coureurs après leur arrivée. L'accès aux soins est réservé aux participants porteurs d'un dossard et laissé à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

Il est possible pour les participants des **Trail 120km**, **Trail 80km**, **Trail 45km** et **Trail 30km** de prendre une douche à Paris au Gymnase Émile Anthoine (Paris 15ème).

16 POSTES DE CONTRÔLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENT

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours. Leur localisation n'est pas communiquée et les moyens de contrôle seront spécifiés aux participants lors du briefing d'avant course.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le roadbook identifiera la liste précise des points de ravitaillement. Ces points sont approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et en eau plate.

IMPORTANT : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des habits et objets personnels laissés sur les zones de ravitaillement.

17 TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ

Est considéré comme « Finisher » le participant ayant franchi TOUS les points intermédiaires et la ligne d'arrivée dans le temps maximal imparti :

	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km
Temps limite à l'arrivée (depuis le départ)	21h15	13h15	8h15	4h45	5h00	4h30	2h00

Les temps limites intermédiaires seront communiqués dans le roadbook. Les horaires et kilométrages ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au dernier moment en fonction des contraintes de parcours et météorologiques.

Un concurrent qui entre dans une zone hors délai et qui poursuit jusqu'à l'arrivée engage sa propre responsabilité et ne sera pas classé.

Ces temps limites sont calculés pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent entrer dans la zone de ravitaillement avant le temps limite fixé.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué sa puce de chronométrage, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Il ne pourra en aucun cas être considéré comme « Finisher ».

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve, voire de modifier les temps limites en liaison avec les préfetures concernées.

18 ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un participant ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement. Il doit prévenir le responsable de la zone, qui récupère la puce. Le participant conserve son dossard, laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, ravitaillement et salles de soins.

Un participant ayant abandonné prévient systématiquement et obligatoirement le PC course par téléphone au numéro spécial indiqué sur le carnet de route et sur le dossard. Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste.

- Des bus sont disponibles au départ des communes indiquées sur le carnet de route pour rapatrier les participants abandonnant soit vers la gare la plus proche, soit vers la zone d'arrivée.
- Les participants qui abandonnent sur un autre poste mais dont l'état ne nécessite pas d'évacuation doivent regagner par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt de l'épreuve, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais.
- En cas d'abandon avant un point de ravitaillement et de retour en arrière, les serre-files récupèrent le dossard et la puce. Le participant devra prévenir par tout moyen le PC course de son bon retour.

19 PÉNALISATION ET DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (identité, respect des sites, de l'éthique, assistances illicites, dossard non visible...).

Pénalités de temps attribuées en cas de matériel obligatoire manquant :

Matériel obligatoire	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km
Réserve d'eau	15 min	15 min	15 min	15 min	15 min		
Gobelet 15 cl	5 min	5 min	5 min	5 min	5 min	5 min	5 min
Lampe frontale	15 min	15 min					
Brassard réfléchissant	10 min	10 min					
Couverture de survie	15 min	15 min	15 min	15 min	15 min	15 min	
Téléphone mobile	15 min	15 min	15 min	15 min	15 min	15 min	15 min
Pièce d'identité	DISQUALIFICATION						
Absence totale de matériel	DISQUALIFICATION						
Utilisation de bâtons	DISQUALIFICATION						

L'absence totale de matériel obligatoire entraîne la disqualification immédiate, sans aucune possibilité d'appel.

Une pénalisation minimum d'une demi-heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification pour tout manquement grave, notamment :

- Port du dossard non conforme
- Non-respect de l'itinéraire balisé
- Non-respect des consignes des signaleurs
- Non-respect du code de la route sur les parties empruntant la voie publique
- Non-respect des consignes des postes de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite
- Non-assistance à un concurrent en difficulté
- Assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement
- Non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours
- Pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou son entourage
- Insultes, impolitesse ou menaces envers tout membre de l'organisation ou bénévole
- Refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

20 RÉCLAMATIONS

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

21 CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée des épreuves. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par OSE.

22 JURY D'ÉPREUVE

Le jury se compose :

- du coordinateur global,
- du directeur de la course,
- du responsable de l'équipe médicale,
- des responsables des zones de contrôle concernées,
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

Cas spécifique pour le **Trail 80km** (label Argent Trail FFA), le classement sera officiellement validé par les juges arbitres désignés par la F.F.A.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la compétition sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

23 MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES — ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les lieux de départ et d'arrivée, le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression, importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum ; au-delà, l'épreuve est annulée.

L'annulation ou le report de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription, sauf pour les participants ayant souscrit à la garantie annulation (cf. article 8). La modification de l'épreuve n'ouvre droit à aucun remboursement.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité.

24 ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Elle peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

25 CARNET DE ROUTE

Un descriptif détaillé du parcours sera envoyé à l'ensemble des inscrits à l'approche de l'événement. Il comprend les informations pratiques : heures limites de passage, lieux de ravitaillement, postes de secours et postes de soins. Le lien vers le carnet de route est accessible avec le dossard via un QR Code intégré.

26 CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Seuls les coureurs des Trails franchissant la ligne d'arrivée seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée.

Tous les coureurs « Finisher » d'une même épreuve recevront la même dotation spécifique. On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant l'ultime barrière horaire, en ayant franchi les points intermédiaires dans les délais impartis.

Un classement général homme et femme et un classement par catégorie seront établis sur la base du temps réel. La cérémonie protocolaire récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général provisoire. Il n'y a pas de récompense particulière pour les catégories d'âge.

IMPORTANT : Les coureurs souhaitant être potentiellement récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1re vague de départ. Seul le classement officiel de cette première vague servira de référence.

27 PRISES DE VUES AÉRIENNES

Des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés au cours des épreuves à des fins de tournage et de couverture médiatique de l'événement. Ces drones pourront évoluer à proximité immédiate des participants. Toute consigne de sécurité communiquée par l'Organisation ou les opérateurs de drones devra être strictement respectée. Les opérations de drones sont réalisées conformément à la réglementation en vigueur (DGAC). Par son inscription, chaque participant reconnaît et accepte la présence de ces aéronefs lors de l'événement.

28 DROITS À L'IMAGE

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément OSE (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves, en vue de toute exploitation directe ou dérivée, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection accordée par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Pour les participants mineurs, la cession des droits à l'image doit être co-signée par le représentant légal au moment de l'inscription.

29 DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-28, 12° du Code de la consommation, les contrats portant sur des activités de loisirs à une date ou une période d'exécution spécifique sont exclus du droit de rétractation de quatorze jours applicable aux ventes à distance. L'inscription en ligne à une épreuve du Salomon EcoTrail Paris constitue un tel contrat : le participant ne bénéficie donc d'aucun droit de rétractation une fois son inscription finalisée et son paiement validé.

Toute inscription est donc ferme et définitive dès validation du paiement. Les seules possibilités de remboursement sont celles prévues à l'article 8 du présent règlement.

OSE s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

30.1 Identité du responsable du traitement

OSE, SAS (SIRET 513 851 246 RCS Nanterre), 33 rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux.
Contact : contact@ecotrailparis.com.

Sous-traitant : NJUKO, SAS (SIRET 750 866 675 RCS Bayonne), 65 avenue de Bayonne – 64210 Bidart.
Contact : contact@njuko.com.

30.2 Données collectées

- ① Données nécessaires à l'inscription : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse email, téléphone, adresse postale, langue, coordonnées de la personne à prévenir en cas d'incident.
- ② Données facultatives : nom du club, etc.
- ③ Données de paiement : collectées et traitées par notre prestataire bancaire sécurisé (numéro de carte, date de validité – cryptogramme non conservé). Ces données ne nous sont pas communiquées.
- ④ Données techniques : données de connexion, adresse IP, cookies (avec votre accord le cas échéant).

Aucune donnée sensible (origine ethnique, opinions politiques, convictions religieuses, appartenance syndicale...) n'est collectée (art. 9 du RGPD).

30.3 Finalités du traitement

- Gestion et validation des inscriptions.
- Communication avec le participant par email et/ou SMS.
- Enquêtes de satisfaction et études statistiques.
- Information relative aux offres et activités d'OSE et de services connexes.
- Partage des données avec des partenaires privilégiés à des fins de communication promotionnelle (sous réserve de votre accord préalable).

30.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités exposées. Elles seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans. Elles peuvent être conservées plus longtemps pour respecter nos obligations légales ou résoudre des litiges.

30.5 Destinataires des données

- Services internes d'OSE.
- Prestataires contribuant directement à l'organisation : chronométreur, fabricant des dossards, société d'assistance médicale, photographe, etc.
- Partenaires privilégiés d'OSE (avec votre accord), à des fins de prospection commerciale ou publicitaire.

En participant à l'événement, vous reconnaissez et acceptez que votre nom et prénom figurent sur la liste officielle de départ publiée sur ecotrailparis.com, et que les résultats, photos et vidéos liés à

votre prestation sportive soient publiés sur ce site ainsi que sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme (athle.fr).

30.6 Droits des personnes concernées

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition au traitement et de portabilité de vos données. Ces droits s'exercent par courriel à : contact@ecotrailparis.com

Vous pouvez également vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel : www.bloctel.gouv.fr. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

30.7 Modifications

La présente politique de confidentialité pourra être actualisée. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur www.ecotrailparis.com.